

ATTENTION DANGER !



Des Causes Multiples

2015 = encore 3 chutes mortelles en Pays de la Loire

- Absence de protections collectives ou individuelles
- Dispositifs de protection défectueux ou mal utilisés
- Perte d'équilibre (faux pas, vent, plancher de circulation trop étroit...)
- Rupture du support ...



O comme Organisation

- En phase conception, choisir des équipements permanents assurant la sécurité des interventions ultérieures sur l'ouvrage (mesures inscrites dans le Dossier d'Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage – DIUO).
- Rédiger un Plan de Prévention ou un PPS ou un Mode Opératoire
- Prévoir un stockage adapté des matériaux pour éviter les fissures ...

T comme Technique



- Choisir des matériaux de résistance minimale à la traversée de 1200 joules
- Accéder à la toiture par tour d'accès, échafaudage, échelle fixe à crinoline...
- Mettre en place des filets de sécurité en sous-face, posés conformément aux exigences de la norme NF EN 1263-2 et à la notice du fabricant
- Protéger bas de pente et pignon : échafaudage, gardes corps...
- Circuler en sécurité sur des dispositifs spécialement conçus, passerelles équipés de gardes corps...



Le système individuel d'arrêt de chute présente des contraintes importantes et sa mise en œuvre n'est pas toujours effective et efficace. Ce type de protection ne sera utilisé qu'en cas d'impossibilité technique de recourir à des équipements de protection collective.

H comme Humain

- Informer les salariés sur les risques
- Former les opérateurs à la mise en œuvre des protections



Ensemble, continuons d'agir !

► Accéder au site www.chutesdehauteur.com

1. Agir avec la campagne Travaux en Hauteur en cours par OPPBTP et CARSAT
2. Informer via www.preventionbtp.fr / dossier «Chute de hauteur»
3. Des diagnostics et des conseils techniques par votre conseiller en prévention
4. Des sensibilisations et des formations à votre disposition
5. Des subventions pour du matériel de prévention contre les chutes de hauteur



Pour plus de précisions et pour les formations, adressez-vous à votre Organisation Professionnelle ou contactez-nous à l'adresse ci-dessous.

Retrouvez toutes les infos prévention sur notre site : www.preventionbtp.fr